Later Comments	
A TIE	
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE	الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ORGANISME DESTINATAIRE (Désignation et adresse)	شهادة عائلية للحالة المدنية
(Designation of adresse)	بمقتضى المرسوم رقم 70-20 المؤرخ في 1970-2-1970 المتعلق بالحالة المدنية.
100	Fiche familiale d'Etat civil
	dressée en application de l'ordonnance n° 70-20 du 19-2-1970
三 一 三 二 三 二 三 二 三 三 三 三 三 三 三 三 三 三 三 三	relative a r Etal Civil.
A SAME A LEWIS SERVICES	NOTA. — Il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque
طابع المحلحة المختصة Timbre imprime ou cachet de l'organisme certificateur	membre de famille (fiche individuelle), soit une fiche collective (fiche familiale), pour valoir certificat de vie, de célibat, de non-remariage, de non-divorce, la ou les mentions non décédé, non marié, non remarié, non divorcé devront, selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.
WAL.	NOM: (1)
	Epouse ou veuve de : (2)
	(Nom du mari)
- W	Prénoms : AHOUL
1.00	(Au complet dans l'ordre de l'état civil)
	né le : 0.5 بريخ الولادة
L MIN	(-1.0)
10,00	مکان الولادة
4	de TAYEB BEN KAHOVL :-!
	0000000
and the second second	(Nom et prénoms de la mère)
	00
0 - 0 101	1
1	Marié
1 /201106	تروب في
la North and a	(Commune et wilaya, pour les grandes villes
No.	indiquer la daïra)
an	onjoint: BOVAKRIF HOVEA
	(Nom et prenoms)
1 0 000	bservations :
Note the of	ما(حظــه
N	171.0
1	Jaidinn L
	1) En lettres capitales. 2) Rayer la mention inutile

				The state of the s
	Prénoms des enfants (au complet dans l'ordre de l'état civil)	SEXE (mettre M ou F)	ضياتا DATE	الــــولادة NAISSANCE الـكان بالـــقبـــت LIEU (indiquer avec les mêmes précisions que pour les parents)
and	IMED ACHRAF HOUSSEM	MMM	25/0	6/2002 à Amnaba 37/2005 à Annaba 11/2007 à Annaba
3	100HA		i y	B W
The Sale	mint eg minten e)			
الى عامين أو بغرامة قدرها Est puni d'un emprisonn aura sciemment établi ou ment inexacts on qui aura fa	ement de 6 mois à 2 ans ou	d'une a	mende de 400	يعاقب كل من يقوم بتزوير الشه 4,000 إلى 4,000,00 إلى 4,000 إلى 4,000,00 D.A. quiconque faisant état de faits matérielle- riginairement sincère.
Certifié conforme aux pièces présentées	الطاب الطاب العالم العالم العالم العالم العالم العالم العالم الع	Je se certif	oussigné	our l'exactitude des déclarations
Signature: Mohamed	MNIDIEL	AC	JUNE	Male 1 6 OCT 2012 Signature:



#### الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الصعبية République Algérienne Démocratique et Populaire وزاة التعليم العالي و البحث العلمي Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

المدرسة الوطنية العليا للإعلام الآلي Ecole nationale Supérieure d'Informatique

Direction des études

مديرية الدراسات

#### شهادة مدرسية

Certificat de scolarité / School certificate

يشهد رئيس قسم هندسة المعلومات و انظمة الحاسوب بالمدرسة الوطنية العلبا للإعلام الآلي بان

Le Chef de Département d'ingénierie de l'information et des systèmes informatiques de : Ecole nationale Supérieure d'Informatique, atteste que:/

The head of the Department of information and computer systems engineering at Ecole nationale Supérieure d'Informatique certifies that:

M (elle) /	تریکی TRIKI	
M (Miss):	عماد IMED	السيد / السيدة
Né(e) le /		
Born on:	. 25/06/2002	المولود(ة) في
Lieu de naissance /	and the second for the second for	
Place of birth:	عناية ANNABA	مكان الازدياد
N° d'inscription /		
Registration N°:	20/0115	رقم التسجيل
Est inscrit(e) en /	سنة اولي طور ثاني	
Is registered in :	1ère année - Second Cycle/	مسجل (ۃ) فی
	1st year - 2nd Cycle	
Durant l'année univ. /		
During University Year:	2022/2023	خلال السنة الجامعية

Diplôme préparé / مهندس دولة في الاعلام الالي الإعلام الالي الإعلام الالي الإعلام الإلي الإعلام الإلي الإعلام الإلي المناطقة المناطقة الإعلام الإلى المناطقة المناطقة المناطقة الإلى الإلى المناطقة المن

Computer science engineer

لتحضير شهادة

واد سمار في : Oued Smar, le: 01/09/2022 الوطنية

لا تمنح الا نسحة واحدة من هذه الونبقة

ESI Ecole nationale Superieure d'Informatique. BP 68M, 16270, Oued Smar, Algérie. Tel : 023 93 91 32; Fox : 023 93 91 42, http://www.esi.dz.



# وزارة العمل والتشغيل و الضمان الاجتماعي الصندوق الوطنى للتأمينات الإجتماعية للعمال الأجراء

Agence CNAS de ALGER

وكالة: الجزائر العاصمة

Centre de

HASSAN BADI

مركز دفع: مركز الدفع والمراقبة الطبية حسان بادي

ATTESTATION N°: Z2XAMSQZHDU4V

شهادة رقم:

Le(a) Directeur (trice) de l'agence CNAS

نحن مدير (ة) وكالة الصندوق الوطنى للتامينات الاجتماعية

Atteste que Monsieur

نشهد أن السيد

Nom: TRIKI

اللقب:

Prénom IMED

الإسم:

Date et lieu de Naissance: 25/06/2002 / ANNABA ANNABA

تاريخ و مكان الميلاد:

N° Acte: 04154

Adresse: CITE 1000 LOTS GUELMA / GUELMA GUELMA

العنوان:

EST AFFILIE(E) A L'ORGANISME DE SECURITE

منتسب إلى هيئة الضمان الاجتماعي

Sous le numéro :

0241540015/67

تحت رقم:

En qualité :

ETUDIANT (E)

Organisme Déclarant : INSTITUT NAT FORMAT EN INFORMA

و مصرح من

Immatriculé(e) sous le numéro :

16170666/58

المسجل تحت رقم

Depuis le : 01/09/2022

2022/09/01

Fait le 20/10/2022

Par : BOUREZAK YACINE

حسان بادي

ابتداءا من:

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit

تمنح هذه الوثيقة للاستخدام لما يسمح به القانون

IMP-CNAS 10-19-IM01





#### Ministère de la Justice

Code-barres :\*032201511953\*

## RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Relevé des peines privatives de liberté prononcées par les juridictions de la république algérienne pour crime ou délit (Article 632 du code de procédure pénale)

Bulletin n°03

Valable pour 03 mois

Relevé de l'état civil et des décisions judiciaires mentionnées sur les fichiers du greffe de la cour d'Annaba

Concernant:

Le nommé: TRIKI Imed

Fils de: Kahoul Et de: BOUAKRIF Houria

Né le : 25/06/2022 À:Commune de : Annaba , Wilaya de : Annaba

Domicile : Cité 1000 lots N°143 Guelma.

Profession : Etudiant Nationalité : Algérienne

Situation familiale: Célibataire

N°d'acte de naissance:04154

Cour ou tribunal ayant rendu la décision	Date des décisions	Nature et durée de la peine		Date de	D/III	Nature	Nature du	Peines		
		An	Mois	Jour	Amende	l'infraction	Délit	du crime	Jugement	Complémentaires et Observations
Maître Wideo Children Holes Children Holes Children Child	1 th		074013	ga		<	W. HOLL	THE STATE OF THE S		

Le juge Chargé du Centre Nationale des Casiers Judiciaires

Signée : BENMANCOUR Sabrina

Suit une signature illisible. Qualité : Juge

Centre National Date 02-11-2022 14:20:24 Pour extrait conforme

Le Greffier Signée : Samir BADJI

Suit une signature illisible.

Qualité : Greffier en Chef

Centre National

Date 02-11-2022 :14 :19 :09

Vous pouvez vérifier l'exactitude des informations citées sur le présent document sur l'adrèsse électronique suivante : https://www.mjustice.dz

	ACTE DE NAISSANCE
/ DAIRA	COPIE INTEGRALE
COMMUNE	Le (1) Vingt Cing Juin Rom Res aus Heex heure est né ANNES
d	(2) TIZIKI IMEN
1	du sexe masculii fil s de TRIK
ETAT CIVIL	KAHOSL
Nº 4257+	Et de BOUAKRIF Hourea
	Domciliés AMMSA
<ul><li>(1) En toutes lettres.</li><li>(2) Nom et prénoms de l'enfant</li></ul>	Dressé le (1) 25.00 8008
(3) Par le père, le médecin, la sage-femme ou toute autre personne	heuresur la déclaration
ayant assisté à l'accouchement .	faire (3)
	VALABLE UNIQUEM NT. POUR L'ETRANGER
	Suivent les signatures
Marié le Avec Fait le	Pour Copie Conforme 2 1 OCT 2012
ETABLIE PAR	Cachet de la Commune :
BOUZID Said	AIDI Ahmed
	OFFI CIER D'ETAT CIVIL



# Carte d'assurance carana

ASSISTANCE EN VOYAGE "MOUSSAFER CLASSIE

Agance de Guelle a

24/06/23

Inter Partner Assistance

Police: N° 321/4200007607

Durée: du ... 10/06/23 ...

TRIKI IMED

Nature: Individuel

Té .. +213 21 98 00 88

Fax: +213 21 98 00 07

Assuré:

E-mail: medical.alger@ip-assistance.com

### NOTICE D'INFORMATION

Bénéficiaire	Personne(s) désignée(s) aux conditions particulières dont l'identité figure sur la carte ci-dessus et se trouvant en difficulté durant son voyage par suite d'un évènement fortuit dans le cas et conditions prévus ci-après.
Couverture géographique	Les garantles s'appliquent dans les pays du Maghreb : le Maroc et la Tunisie, pour des voyages de 90 jours au plus. Les séjours à l'étranger qui dépassent 90 jours consécutifs demeurent exclus de la garantie et ce, qu'il s'agisse de séjours privés ou professionnels.

# PRESTATIONS GARANTIES PAR NOTRE PARTENAIRE À L'ÉTRANGER

Prestation	Contenu de la prestation	Limite de garantie/Franchise	
Transport ou rapatriement en cas de maladle ou lés on	En aas de majadie ou lésian corparelle du bénéficiaire, survenue durant son séjaur à l'étranger et selon l'urgence ou la gravité du cas et l'ayis du médecin traffant l'assureur prend en charge le transport du bénéficiaire, sous surveillance médicale si son état l'essge, jusqu'à son admisson dans un centré hospitaler convenablement équipé ou jusqu'à son domicile habitue! En cas d'affections bénignes ou de maladies légères qui ne justifient pas un rapatriement, le transport se tera par ambulance ou par n'importe quel outre mayen appraprie, jusqu'au lieu où peuvent être appliqués les sons nécessaires. Dans tous les cas, la décision d'effectuer ou non le transfert ainsi que le moyen a transport à utiliser revient tougus à l'équipe médicale de l'assureur, en accord avec le médicain traffant au bénéficiaire et s'il y a lieu, avec sa tamille, en fonction des seuls impératifs techniques et médicaux.	Jusqu'à 10 000 €	
Frais médicaux suite à une maladie ou lésion	En aas de maladie ou lésion du bénéficiaire durant son séjour à l'étranger, l'assureur prend en charge et se substitue éventuellement ou bénéficiaire pour payer les frais nécessaires et roisonnables chospitalisation, des interventions chiurgicales, les honoraires des médecins et les produits pharmocéutiques prescrits par son médecin tratiant, dans un centre hospitalier au l'équipe médicale de l'assureur maintiendra les contracts nécessaires avec le centre hospitalier ou le médecin au bénéficiaire pour veiller à de que l'assistance sanitaire soit la plus appropriée. Ne sont tautetois pas pris en charge les frois médicaux engagés pour un traitement préscrit dans son pays de résidence ou d'arigine, d'une maladie chronique ou mentale, préciablement connue ou non, avant le départ à l'étranger du bénéficiaire ou qui nécessitent techniquement un contrôle médical régulier. Ne sont pas pris en charge les frais engagés par un bénéficiaire de son propre chef sans appel et accord préciable de l'assureur.	30 000 € Franchise : 50 €	
Si sulte à une maladie, hospitalisation ou un accident, si l'Assuré ne peut entreprendre san reta la date initiolement prévue et si son état ne nécessité pas une hospitalisation ou un rapatiten sonitaire, l'Assisteur prend en charge ses frais de prolongation de séjour à l'hôtel (chambre petit déjeuner) à concurrence des platonds inaliqués dans les Canditions Particulières.  Cette pièse en charge ne peut so faire que sur accord préalable de l'Assisteur compte tenu seuls impératifs médicaux.  Toute autre solution de logement provisoire ne peut accner lieu à un dédammagement.		Jusqu'à 100 €/jour Maximum : 5 jours	
Déplacement d'un parent  Au cas au l'hospitalisation dépasse 10 jours, selon la prescription du médecen traitorit, l'assureur prend en charge le billet aller retour, et l'hébergement d'un membre de la tomèlle, et ceci jusqu'au heu où le bénéticiaire a été hospitalisé. Seront à la charge du bénéticiaire, les trais de restauration et autres non directement reliés à l'hébergement.		Billet aller/retour avec une limite de 100 €/jour Maximum 4 jours	
Transport ou rapatriement du bénéficiaire décédé	En cas de décès aurant le voyage, l'assureur effectuera les démarches nécessaires pour le transport ou le rapathement de la dépouille mortelle en Algèrie et supportera les trais de cercuel. Les trais d'enterrement ne sont pas compris	Dépenses réelles	
Envoi de médicaments  L'assureur prendra à sa charge les trais d'envoi de médicaments qui, par caractère d'urgence sont prescrits médicalement, même si cette prescription est artérieure au vayage, et ne sont pas disponibles à l'endrat où il s'est déplacé.		Illimitée	
Sains dentaires d'urgence	Les soins dentaires sont couverts pour une infection de la gencive ou d'une dent et nécessitant des soins d'urgence pour soulager la douleur. Le coût de la première visite en urgence pour soulager la douleur est garanti	Jusqu'à 1 000 € Franchise : 50 €	
Manquement de correspondance	Suite à un manquement de départ d'un vol por suite de l'armée tardive du voi précédent de l'assuré et qu'aucun moyen de transport n'est mis à sa disposition dans un délai de 4 heures l'assureur rembourse les trois des achaits de première nécessité, sur facture.	Jusqu'à 100 €	



# À l'étranger, vous êtes couverts par

EN CAS D'ACCIDENT OU D'URGENCE MÉDICALE, APPELEZ OU FAITES APPELER 24/24H



Du monde entier Tél.: +213 21 98 00 88 Fax : +213 21 98 00 07

E-mail : medical.alger@ip-assistance.com

N'oubliez pas de communiquer:

- L'adresse où vous vous trouvez

- Le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre

Important : La prise en charge est fournie uniquement après appel et accord préalable

Prestation	Contenu de la prestation	Limite de
Déplacement du bénéficiaire suite à l'interruption du voyage due à un sinistre au domicile	L'assureur supportera les frois de déplacements uigents du bénéficiaire jusqu'à son domicile, à la suite d'un grove sinistre dans sa résidence habituelle, pour outant qu'il ne puisse pas foire le dit déplacement avec le moyen du litre de transport utilisé pour faire le voyage.	garantie/Franchise Frais réels
Localisation et transport des bagages et effets personnels	L'assureur assistera le bénéficiaire pour la dénonciation du val ou de la perfe de ses bagages et effets personneis et collaborera dans les recherches pour leur localisation. En cos de récupération des dés biens, l'assureur prendra en charge leur expédition jusqu'au lieu de destination du bénéficiaire ou jusqu'à son domicile habituel.	Frais réels
Retard d'un vol régulier	L'assureur prend en charge les factures des achats de premières nécessités de l'assuré, suite à un reford de à heures minimum de son voyage et si aucun moyen de transport n'est mis à sa	Jusqu'à 180 €
Annulation du voyage	L'assuréur remibaursera les trais de voyage non récupérables prévus contractuellement dux conditions de vente du tour Opérateur l'indemnisation se fera en cas de maladle grave, accident carporel grave, décès de l'assuré ou d'un membre de la famille.	Frais de voyage non récupérables
Retard des bagages	Suite à un retard de bagages enregistrés de plus de 6 heures, l'assureur rembourse sur facture, les dépenses de première nécessité.	Jusqu'à 100 €
Perte de bagages enregistrés	Si les bagages confés à la corripagnie afrierine sont perdus l'assureur damplétera les remboursements garantis par la campagnie dérienne.	Jusqu'à 210 €
Défense juridique à l'étranger	L'Assuréur supportera les trais de détense jundique à l'étranger du bénéficiaire dans les procédures penales au civiles qui sont engendirées contre les bénéficiaires en das d'apadent de la circulation.	Jusqu'à 1 000 €
Sautions dues à des Procédures pénales	L'assureur avancera au bénéficiaire la caution que les fribunaux étrangers exigent paur garantir sa liberté provisoire, dans la procédure pénale engagée contre su suite à un accident de la circulation dans lipauel le bénéficiaire conduisail personnellement le véhicule.	Jusqu'à 5 000 €
Déplacement suite à interruption du voyage due à un décès	L'assureur supporterd les trais de déplacement urgents du bénéficialre jusqu'à son dernicille, à la suite du décès d'un membre de so famille. Pour outont qu'il puisse ne pas effectuer le dit déplacement avec le moyen au titre de transport utilisé pour taire le vayage.	Jusqu'à 1 000 €
Transmission de messages urgents	L'assureur se chargerd de transmettre les messages urgents ou justifiés des dénéficiaires relatifs à n'importe quels événements objets des prestations décrites dans le présent contrat d'assurance assultance.	Illimitée
Informations	L'assureur donners fautes informations sur le pays de destination concernant les vaccins, le climat la monnaie, ambaisades, fuseaux haraires, etc.	Illimitée
L. Assisteur prend en charge les frais relatifs aux apérations de souvefage facturées à l'Assuré dans les Conditions Particulières.  Ces apérations de souvefage peuvent être arganisées par des souvefeurs avris au militaires au des organismes apécialisés publics au privés et miser en place en vue de souvegarder la vie au l'intégrité physique de l'Assuré.		2 500 €
Envol d'un collaborateur de remplacement	A l'issue du rapatriement de l'assuré en cas de maiadle, d'accident ou de décès, l'assuréur prena en charge et met à la disposition de l'agent de remplacement désigné par la contractante un billet d'avion affer/retour	Billet d'avion

Police - Individuelle Voyage à l'étranger : MOUSSAFER CLASSIC

N°: 321 - 4200007607

Outre les Conditions Générales et Spéciales visées par le Ministère des Finances, font partie intégrante de la présente police la notice d'information, la carte d'assurance ainsi que les exclusions y afférentes

Unité	300 ANN	ABA	Police		
Agences D	321 GUE	LMA			
Adresse	RUE PATRICE	LUMUMBA		24000	GUELMA
Téléphone	(037) 26.24.40		i.	Fax	26.47.37
Produit	4216	Individuelle Voyage à l'étrar	nger: MOUSSAFER CL	ASSIC	
Date d'effet	10/06/2023	Date d'échéance	24/06/2023	Contrat Ferr	me

8	Assuré
1 TRIKI IME	
Adresse Ville Informations pe	: GUELMA : 24000 GUELMA rs. : Né(e) le : 25/06/2002 - sexe : M - Entré(e) le : 10/06/2023
Zone	ZONE2: Tous les pays du monde sauf les pays de résidence.
Nature	Individuel
Destination	CANADA
Valeur assurée (DZD)	300.000
Numéro du passeport	197718456
Nombres D'adherants	
Durée (jours)	15

aranties		Capital en DA Limite en EURO Prime en DA
A-INDIVIDUELLE ACCIDENTS		375,00
- Décès accidentel	80	300.000,00
- Infirmité permanente partielle		300.000,00
B-ASSISTANCE AUX PERSONNES EN VOYAGE	E	2.919,00
- Transport/rapatriement en cas de maladie/lésion	1	10.000,00
- Frais médicaux suite à une maladie ou lésion		30.000,00
Franchise		50,00
Frais Médicaux suite à une infection à la Covid-19	9	
- Soins dentaires d'urgence		1.000,00
Franchise		50,00

- Transport ou rapatriement du bénéficiaire décédé
- Epidémie / Pandémie

### Police - Individuelle Voyage à l'étranger : MOUSSAFER CLASSIC N° : 321 - 4200007607

Outre les Conditions Générales et Spéciales visées par le Ministère des Finances, font partie intégrante de la présente police la notice d'information, la carte d'assurance ainsi que les exclusions y afférentes

	Décompte de Pr	ime		
Prime Nette Access.	T.V.A	FCN	Timbres	Prime Total
3.294,00 250,00	0,00	0,00	80,00	3.624,0
Fait à GUELMA, le 14/11/2022 à: 13:47 Le Souscripteur			CAARAMA ASSURANCE Spa RE N' 18800-11 Apart 11 Cade Aa 321	n n n n n n n n n n n n n n n n n n n

#### SECTION A

Lien de parenté VOIR NOTE 1	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	Adresse actuelle (si décédé: dites dans quelle ville, pays et la date)	Vous accompagnera au Canada? OUI NON
	2002-06-25	CITÉ 1000 LOTS 143 GEULMA	
DEMANDEUR	Pays de naissance: ALGÉRIE	Profession actuelle: ÉTUDIANT	
ÉPOUX OU CONJOINT DE FAIT	Pays de naissance:	Profession actuelle:	
	1974-05-29	CITÉ 1000 LOTS 143 GEULMA	- 155
- MÈRE	Pays de naissance: ALGÉRIE	Profession actuelle: SANS EMPLOI	
	1968-06-05	CITÉ 1000 LOTS 143 GEULMA	
- PÈRE	Pays de naissance: ALGÉRIE	Profession actuelle: COMMERÇANT	
oux ou de conj	oint de fait, lisez la déclara	tion suivante et signez-la.	
u de conjoint de l	fait.		
		Date (AAAA-MM-JJ)	2022-11-07
	PÈRE  OUX OU de conj	2002-06-25	VOIR NOTE 1  (AAAA-MM-JJ)  (Si décédé: dites dans quelle ville, pays et la date)  2002-06-25  CITÉ 1000 LOTS 143 GEULMA  Profession actuelle: ÉTUDIANT  Pays de naissance: Profession actuelle: ÉTUDIANT  Pays de naissance: Profession actuelle:  Profession actuelle:  Profession actuelle:  Profession actuelle:  OUX OU LOTS 143 GEULMA  Profession actuelle: SANS EMPLOI  PÈRE  Pays de naissance: ALGÉRIE  Profession actuelle: SANS EMPLOI  CITÉ 1000 LOTS 143 GEULMA  Profession actuelle: SANS EMPLOI  CITÉ 1000 LOTS 143 GEULMA  Profession actuelle: COMMERÇANT  OUX OU de conjoint de fait, lisez la déclaration suivante et signez-la.  Unde conjoint de fait.